



Le Plessis-Pâté

**REPUBLIQUE FRANCAISE - DEPARTEMENT DE L'ESSONNE
VILLE DU PLESSIS-PATE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 22 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 22 septembre à 20 heures, les membres du Conseil municipal de la commune du Plessis-Pâté se sont réunis sur convocation qui leur a été adressée par le Maire et sous sa présidence, conformément à l'article L2121-10 du code général des collectivités territoriales, le 16 septembre 2025

Date d'affichage de la convocation : 16 septembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 14

Nombre de conseillers votants : 16

Étaient présents : Sylvain Tanguy, Sylvie Barusseau, Patrick Reteau, Claude Bourges, Hélène Mérienne, Cédric Ruffiot, Laurence Camera, Martine Bardin, Vincent Boudry, Sylvain d'Amico, Sonia Fizelle, Laetitia Guerreiro, Josette Lacam, Patrick Moriaux,

Absents ayant donné pouvoir : Pascale Roquesalane à Sylvie Barusseau, Cécile Echelard à Sylvain Tanguy,

Absents : Pascal Gouzènes, Roger Baku Maduda, Sandra Caserio, Patrick Djodi, Sylvain Gillibert, Daniel Lemaire, Jenna Catinot, Paulin Murhula, Sylvie Piétri, Murielle Thébault, Patrick Wunderle

Madame Sylvie Barusseau a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°057-2025

**CONVENTION D'ORGANISATION D'ACTIVITÉS DANS LES ÉCOLES COMPORTANT
LA MISE A DISPOSITION DE PROFESSIONNELS MUNICIPAUX AGREES**

Rapporteur : Cédric RUFFIOT

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et suivants,

VU le Code de l'Éducation, notamment les articles L.216-1 et L.551-1 relatifs aux partenariats éducatifs et culturels,

CONSIDÉRANT l'importance de l'éducation artistique et culturelle dans le parcours des élèves dès le plus jeune âge,

CONSIDÉRANT la volonté municipale de renforcer l'accès à la danse comme discipline artistique et vecteur de développement personnel, de créativité et de lien social,

CONSIDÉRANT la possibilité d'un partenariat tripartite entre la Commune, l'Éducation nationale (Inspection de circonscription), permettant d'organiser des interventions de danse au sein des écoles maternelles et élémentaires du territoire,

CONSIDÉRANT l'engagement de l'École Municipale de Musique et de Danse Michel Legrand dans la mise en œuvre de ce projet et la nécessité de formaliser l'organisation d'un tel partenariat,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,

APPROUVE la mise en place d'un partenariat avec l'Éducation nationale pour organiser des interventions en danse et en musique dans les écoles maternelles et élémentaires de la commune.

AUTORISE Monsieur Sylvain Tanguy, le Maire, à signer la convention correspondante.

PRECISE que la convention est conclue pour l'année scolaire et qu'elle est reconductible automatiquement pour chaque année scolaire, sauf dénonciation expresse, 3 mois avant l'échéance.

Ainsi délibéré.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire certifie sous sa responsabilité exécutoire le présent acte.

Il informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Date de l'affichage en Mairie de la liste des délibérations examinées en séance :
16/09/2025

Date de la télétransmission de la présente délibération au contrôle de légalité :

Date de la publication électronique de la présente délibération :

Le Maire

Sylvain TANGUY

